

215C1450
FR0000037392-DIV26

19 octobre 2015

Début d'une période de préoffre (article 223-34 du règlement général)

NERGECO
(Euronext Paris)

La société de droit suédois Assa Abloy¹ a annoncé les caractéristiques d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée qu'elle envisage de déposer sur les titres de la société NERGECO².

Par conséquent, cette publication marque le début de la période de préoffre, pendant laquelle les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres NERGECO sont applicables.

¹ Société cotée à la bourse de Stockholm.

² Cf. notamment communiqué diffusé par la société Assa Abloy le 19 octobre 2015.